



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rennes, le mardi 27 mars 2018

Le Recteur

à l'attention des candidats individuels ou inscrits à un centre de formation à distance

BTS Conception des Produits Industriels

Rectorat

Division des Examens et Concours

Objet: BTS Conception des Produits Industriels

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un document relatif à l'organisation du BTS Conception des Produits Industriels, session 2018.

Dossier suivi par Cécile Clotaux-Poncel

> Téléphone 02 23 06 79 28

Télécopie 02 23 06 79 85

Ce.dexaco2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain CS 24209 35042 Rennes cedex

Site internet www.ac-rennes.fr

Vous trouverez ci-joint à ce courrier le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves.

Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1, E2 et aux épreuves professionnelles E41, E51, E52 et E61.

1/ Candidats inscrits à l'épreuve E1 « Culture générale et Expression » :

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin Officiel n°9 du 2 mars 2017, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Education Nationale les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2017-2018 :

- L'extraordinaire
- Corps naturel, corps artificiel

2/ Candidats inscrits à l'épreuve E2 « Langue vivante étrangère Anglais » :

Les épreuves obligatoires de langue vivante étrangère se déroulent conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 août 2016.

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie: Compréhension de l'oral, d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite en français.
- une deuxième partie: Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes sans préparation.

L'organisation de ces épreuves est de la responsabilité de chaque académie d'inscription des candidats. Dans l'Académie de Rennes les épreuves se dérouleront les 18 et 19 avril 2018, selon les centres d'examen. Dans les autres académie, les épreuves se dérouleront selon les informations transmises par les académies d'inscription des candidats.

3/ Candidats inscrits aux épreuves professionnelles E41, E51, E52 et E61 :

Extraits de l'arrêté du 22.07.2008 (JO du 08/08/2008) relatif au dossier support des épreuves :

« Le dossier support de l'épreuve est transmis selon la procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- absence de dépôt du dossier;
- dépôt du dossier au delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice;
- durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.»

Epreuve E41 - Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel

Dossier support

- **Dossier de présentation du cahier des charges fonctionnel** réalisé durant la 2^{nde} année de formation, rédigé sous forme numérique et limité à 15 pages hors annexes.
 - La fiche de contrôle de présence du dossier (annexe 2) sera insérée en 1^{ère} page du dossier et visée par le centre de formation.

Retrait dossier-sujet

Pas de candidat concerné session 2018

Date et lieu de dépôt

Pas de candidat concerné session 2018

Epreuve E51 - Conception détaillée

Dossier support

- Dossier de conception détaillée, limité à 30 pages (hors plans industriels et annexes), comprenant :
 - La fiche de contrôle de présence du dossier (annexe 2) sera insérée en 1^{ère} page du dossier et visée par le centre de formation.
 - La maquette numérique de conception détaillée correspondant à sa partie d'étude ;
 - Le dossier de projet et sa nomenclature fournis sous forme de tirages et de fichiers informatiques avec les maquettes numériques attenantes;
 - Les dessins de définition de produit (dimensionnés et tolérancés) de tout ou partie des pièces constitutives, fournis sous forme de tirages et de fichiers informatiques. Une pièce mécanique au moins sera spécifiée partiellement ou totalement et un document détaillant les étapes ayant mené à cette spécification sera annexé au dossier ;
 - L'ensemble des éléments (résultats de simulations, graphes d'aide au choix des matériaux, compte-rendu d'échanges avec des spécialistes,...) qui ont conduit aux choix des couples matière-forme-procédé des pièces conçues ;
 - L'ensemble des éléments ayant conduit à choisir une solution, un composant standard, une pièce, etc... intégrant des contraintes d'éco-conception ;
 - Eventuellement d'autres dossiers en fonction de la nature du projet tels que : dossier de design, de dépôt de brevet, de présentations publicitaires...

Retrait dossier-sujet

Pas de candidat concerné session 2018

Date et lieu de dépôt

Pas de candidat concerné session 2018

Epreuve E52 – Soutenance du rapport de stage industriel

Dossier support

- Rapport numérique d'une trentaine de pages en-dehors des annexes visées par l'entreprise. Le candidat y consigne en particulier :
 - La fiche de contrôle de conformité (annexe 1) sera insérée en 1^{ère} page du dossier et visée par le centre de formation.
 - Attestations de stage (pour les candidats en formation sous statut scolaire) ou certificats de réalisation de contrat (pour les candidats en formation sous statut apprenti ou formation continue).

- Le compte-rendu succinct de ses activités en développant les aspects relatifs aux tâches définies dans le référentiel ;
- L'analyse des situations observées, des problèmes abordés, des solutions et des démarches adoptées pour y répondre ;
- Un bilan des acquis d'ordre technique, économique, organisationnel;
- Dans les annexes, trois documents en langue anglaise d'une page chacun (voir E22).

Date et lieu de dépôt

Le mardi 15 mai 2018 sur support USB au DDFTP (ex-chef des travaux) du centre d'épreuve (le nom du centre est précisé sur la convocation).

Epreuve E61 - Projet de prototypage

Retrait du dossier-sujet

Pas de candidat concerné session 2018

Chaque candidat devra se présenter avec ce dossier le jour de l'épreuve.

Candidats individuels : le planning de passage des épreuves orales ou pratiques sera affiché dans le centre d'écrit. Pour le bon déroulement des épreuves, il vous est conseillé de prendre contact avec le centre d'épreuves pratiques.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter le référentiel du BTS sur le site du ministère à l'adresse suivante :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/brevet-de-technicien-superieur-b.t.s.html Rubrique : « quelle spécialité ? » puis « liste des spécialités et référentiels ».

Je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée par mes soins vers la mi-avril 2018 à votre adresse personnelle. Je vous demanderais de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai.

Les candidats inscrits à une épreuve de langue vivante étrangère évaluée dans le cadre des épreuves ponctuelles recevront la convocation au moins 15 jours avant cette épreuve.

Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le Recteur et par délégation Le Directeur de Service

Jacques GUÉGAN



professionnalisation)

sous statut apprenti

Candidats en formation

ou formation continue

CONTRÔLE de CONFORMITÉ

BTS Conception des Produits Industriels

E5.2 Soutenance du rapport de stage industriel Rapport numérique

(Document à mettre en première page du dossier)

		(Document	a mettre (en premiere pa	ge du dossiei j			
				mplétées par le ca ion que les 2 case				
	Nom et Prénom du cand	Nom et Prénom du candidat			Cachet de l'établissement (Centre de formation)			
		- certificat de ré ou en fo par le Chef de centr	age (candid éalisation de ormation co	e contrat (pour le ntinue-contrat de représentant pa	vec us statut scolaire ou formation continue) rat (pour les candidats en apprentissage e-contrat de professionnalisation) sentant par exemple le DDFPT de l'établissement) en cas de constat de non-conformité			
			Cachet de	l'établissement e d'épreuve)				
1.	Date de dépôt du dossier E5.2 conforme à la date fixée par la circulaire académique d'organisation du BTS CPI	Dépôt du dossier	à la date	·	ssier à la date NON			
2.	Stage : originaux des certificats de stage					•		
	Candidats en formation sous statut scolaire	☐ Conforme si pé stage attendue = 6 semaines		☐ Non conform stage attendue		En cas de non-conformité justification obligatoire par 1 courrier joint à ce formulaire		
	Candidats de la formation continue en situation de 1 ^{ère} formation ou en situation de reconversion	☐ Conforme si pé stage attendue = 8 semaines		☐ Non conform stage attendue	•	En cas de non-conformité justification obligatoire par 1 courrier joint à ce formulaire		
3.	Certificat de réalisation de contrat (d'apprentissage ou de							

formation

☐ Conforme si certificat de

réalisation de contrat pour

les 2 années de formation

☐ Non conforme si certificat

de réalisation de contrat pour

moins de 2 années de

En cas de non-conformité

justification obligatoire

par 1 courrier joint à ce

formulaire

> En cas de non-conformité constatée par le centre d'épreuve, ce document doit être transmis par courrier électronique à la DEXACO2 de Rennes (ce.dexaco2@ac-rennes.fr) pour le mercredi 16 mai 2018 au plus tard.

Annexe 2



CONTRÔLE DE PRÉSENCE DES DOSSIERS

BTS Conception des Produits Industriels

E4.1 Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel E5.1 Conception détaillée

(Document à mettre en première page du dossier)

Ne doivent être complétées par le candidat et son centre de formation que les 2 cases ci-dessous :

Nom et Prénom du candidat		Cachet de l'établissement (Centre de formation)
	dats en centre de for	résence du dossier mation si candidat inscrit à l'épreuve centre (ou son représentant)
		l'établissement e d'épreuve)
		Dépôt du dossier à la date fixée par la circulaire académique d'organisation du BTS CPI Oui/non
 Dossier E4.1 : dossier de présenta charges fonctionnel 	ation du cahier des	
Dossier E5.1 : dossier de concepti	ion détaillée	
Les candidats individuels peuven A faire compléter par le candidat	pour les cand t se présenter le jour de	résence du dossier idats individuels e l'épreuve avec leur dossier. nte le jour de l'épreuve sans son dossier :
ussigné,	,	reconnais m'être présenté sans mon dossier à l'épreuve
☐ E41 Expression du besoin e	t cahier des charges for	ctionnel
☐ E5.1 Conception détaillée		
connais que je ne peux pas être inte	errogé à l'épreuve.	
	Signature oblig	atoire du candidat :

[,] ce undi 18 juin 2018 pour les candidats en centre de formation et le jour de l'épreuve pour les candidats individuels.